

# BUREAU FEDERAL

## du 6 décembre 2024



*Document de travail*

Délégation Formation et Emploi  
C. AUGER

# 1.Informations présentées en séance

## Séminaire des Ligues Régionales/IRFBB/UFA avec INFBB/CFA les 29 et 30 novembre:

- présence des ligues ( 32 personnes)
- travail collectif sur les contenus de la convention de fonctionnement administratif et financier
- points d'actualités sur la formation par apprentissage et la formation professionnelle
- projet de réforme du BP JEPS
- nouveaux services à déployer (digitaux et pédagogiques)

Finalisation des réunions avec les structures accueillant des volontaires en Service Civique, par ligue régionale (10 réunions au total et participants)

## 2. Sujets à décision

## 2.1.Commission Fédérale des Officiels

# Arbitres : Utilisation du Fonds de Développement de l'Arbitrage CF 2024-2025

VOTE

## Constat

Faute de ressources internes, les arbitres nationaux féminins et les arbitres détectés du Parcours National de Détection ne bénéficient pas de **suivi et de formations spécifiques tout au long de la saison**, en dehors des stages programmés sur 3 saisons.

## Proposition d'expérimentation

- **Avant :**
  - 1 ou 2 stage(s) annuel(s) sans suivi spécifique des stagiaires entre les stages
  - Formation continue basique, commune à celle de tous les arbitres Championnat de France
- **Expérimentation à/c de 2024-2025 (utilisation du fonds de développement de l'Arbitrage CF) :**
  - Suivi spécifique régulier de 27 arbitres féminins et 28 arbitres masculins appartenant :
    - Soit au groupe des arbitres féminins de niveau national ou stagiaire national
    - Soit à l'une des 3 promotions d'arbitres détectés (en 2022, 2023 et 2024)
  - Suivi par un prestataire extérieur (arbitre HN intervenant en visio sur des petits groupes)
  - Mise en place d'une formation mensuelle organisée par le prestataire et dispensée par des experts (coachs, arbitres internationaux, préparateur mental, ...)
  - Mise en ligne des formations en ligne enregistrées au profit des autres arbitres
- **Financement :**
  - Pour l'année d'expérimentation : utilisation des 12.000€ perçus au travers du fonds de développement de l'arbitrage (contribution des équipes engagées en championnat de France).

VOTE

## **Arbitres - OTM : Modalités de validation et d'annonce des listes et groupes des arbitres HN et CF et des Refs Elite**

### **Constat**

Le process de validation des listes d'arbitres HN et CF, des refs Elite, et des OTM HN n'était pas toujours clairement défini dans les règlements fédéraux.

Les modalités d'annonce des changements de groupe de ces catégories d'arbitres, refs et OTM ne l'étaient pas non plus.

Les modalités sont désormais expliquées comme suit.

## Listes des arbitres HN et CF, des refs Elite et des OTM HN

- En fin de saison 5x5 et 3x3 (fin mai début juin), la CFO et le HNO organisent une réunion de classement des officiels respectivement de niveau Championnat de France (CF) et de Haut-Niveau (HN).
- Au regard des observations obtenues et des résultats des stages, un classement est établi, puis :
  - Les arbitres HN les moins bien classés sont rétrogradés en Championnat de France
  - Les arbitres CF les moins bien classés sont remis à disposition des Ligues
  - Les refs Elite les moins bien classés sont remis à disposition des Ligues
  - Les OTM HN signalés en difficulté pour la 2ème saison consécutive sont rétrogradés au niveau Fédéral
- Les meilleurs arbitres CF sont recrutés par le HNO en fonction de ses besoins selon :
  - o Le classement du stage de Gestion Espoir (stage des meilleurs CF de moins de 25 ans), et
  - o Le classement du stage d'accession HN (regroupe les premiers CF de zone, les autres arbitres détectés de moins de 25 ans et la meilleure féminine du groupe HN4)
- Les nouvelles listes alphabétiques des officiels Elite, CF et HN concernées sont soumises, par consultation, à l'approbation du Comité Directeur de la FFBB.
- Les accessions et rétrogradations ne sont pas annoncées aux arbitres tant que le CD FFBB n'a pas validé ces listes.

## Modalités d'annonce des changements de groupe et de statut

Des groupes internes à chaque catégorie d'arbitres, de refs ou d'OTM (HN, CF, Elite) sont déterminés lors des réunions de classement.

L'ensemble des promotions et rétrogradations dans chaque groupe sont annoncées individuellement par téléphone aux officiels concernés :

- Pour les arbitres HN (y compris l'accession HN) : par le Président du HNO ou le directeur de l'arbitrage
- Pour les arbitres CF et OTM HN : par les RTZ ou le Président de la CFO
- Pour les Refs Elite : Par le RTZ en charge du 3x3 ou le président de la CFO

Les officiels maintenus dans leur groupe sont avisés de leur maintien par mail.

## Compléments aux listes CF, HN et Elite

A ces listes s'ajouteront :

- Les futurs arbitres Stagiaires Fédéraux proposés par les Ligues,
- Les meilleurs refs du stage National, qui intègrent le groupe Elite,
- Les OTM candidats au niveau Stagiaire HN proposés par les Ligues

# **Statisticiens FFBB**

## **Proposition d'un Niveau Territoire**



## Contexte Actuel :

Actuellement, il existe seulement deux niveaux de compétences pour les statisticiens :

- **Niveau FFBB - HN**
- **Niveau FIBA** (accessible après 2 ans d'expérience minimum au niveau HN)

## Conséquences

- Les clubs accédants aux championnats à statistiques obligatoires (NM1 et LF2) n'ont pas d'opportunité de former leurs futurs statisticiens en amont de l'accession
- Les nouveaux statisticiens candidats au niveau HN proposés par les clubs HNC ou LNB (remplaçant tout ou partie du staff en cours ou le complétant) n'ont parfois aucune expérience avant le stage de validation.
- La structure de formation actuelle limite les opportunités de formation progressive des statisticiens en début de parcours.

## Objectif de l'évolution :

- Offrir une formation progressive pour faciliter l'acquisition des compétences essentielles avant de postuler au niveau HN
- Permettre aux clubs accédant aux championnats à obligation de prise de statistiques de proposer des candidats déjà formés sur les règles statistiques et expérimentés dans l'utilisation du logiciel
- Créer un parcours structuré permettant d'atteindre le niveau HN avec des bases solides pour réussir l'examen.

## Proposition :

- Ajouter un **niveau de statisticien territorial** pour renforcer les bases des statisticiens dès leurs premiers pas dans la fonction
- Standardiser la formation pour une cohérence de pratique nationale

# Proposition de mise en place d'un nouveau niveau : "Territoire"

VOTE

- **Objectifs de la Formation**

- Permettre une montée en compétences plus fluide pour les statisticiens débutants
- Renforcer les bases techniques et théoriques avant l'examen HN
- Accompagner les nouveaux clubs accédant aux championnats avec obligation de statistiques en formant des candidats compétents
- Réduire le fossé entre les niveaux de compétences des candidats HN et assurer une transition plus efficace vers ce niveau

- **Compétences développées**

- Introduction aux bases des statistiques des matches
- Formation initiale au logiciel Live Stats pour une bonne compréhension et une utilisation progressive dans le club (sur des matches sans statistiques obligatoires)
- Apprentissage des règles statistiques FIBA et intégration des consignes fondamentales

- **Organisation de la Formation**

- Chaque ligue pourra organiser sa propre formation, avec **l'appui d'un formateur envoyé par la FFBB** (un des accompagnateurs Statistiques de la HNC), pour un minimum de **8 stagiaires**.
- Les ligues peuvent aussi mutualiser cette formation et l'organiser en binôme avec une autre ligue.
- Formation d'une journée (6 h + 1 h de test - attestation de formation, ou 12/20 pour valider le niveau)

### 3.Informations

## **3.1. Point Pacte Officiels #TousEngagés**

## Le pacte Officiels 2022-2023

- 15% des pénalités restent à percevoir (57.000€ au 26 novembre 2024)
- Les versements de la part aux Comités et Ligues restent en attente

## Le pacte Officiels 2023-2024

- Deux éditions sont à la disposition des Ligues et Comités :
  - o la liste des arbitres stagiaires départementaux pris en compte et validés pour le pacte 2023-2024
  - o La situation de chaque club vis-à-vis du pacte 2023-2024 (amendable ou pas)
- Pour limiter au maximum les réclamations, une note d'information aux Ligues et Comités est prête pour :
  - o Annoncer la mise à disposition des 2 éditions qu'ils devront contrôler
  - o Signaler l'oubli éventuel d'enregistrements d'arbitres à comptabiliser pour le pacte
  - o Signaler les arbitres non comptabilisés ayant repris une activité (après moins de 5 ans d'arrêt)
  - o Signaler les clubs non soumis au pacte car sans équipe engagée en compétition en U15 ou catégorie supérieure

PROVISOIRE

## Point provisoire (avant contrôle des comités)

Pacte 2023-2024	moins de 80 lic.		80 à 300 lic.		plus de 300 lic.		Anomalies à traiter ou Sans licencié en mars 2023	Total général
En règle	116	17%	1286	56%	226	63%	1	1629
Pénalité de 250€	567	83%	999	44%	54	15%		1620
Pénalité de 500€					80	22%	15	95
Total soumis au pacte	683	100%	2285	100%	360	100%	16	3344
Non soumis au pacte (CD - Outremer)	203		97		5		66	371
Total général	886		2382		365		82	3715

## Tendance 2023-2024 (avant contrôle des comités)

## PROVISOIRE

- **83% des clubs de "- de 80 licenciés" seraient pénalisés**
  - Pas d'obligation l'an dernier, ni auparavant avec l'ancienne charte des Officiels (peu d'équipe en D1)
  - Première année qu'ils sont soumis à des obligations (ils avaient 2 ans pour présenter un arbitre en formation)
  - Contestations probables (argument classique 22-23 : "on veut tuer les petits clubs")
- **Davantage de clubs "80-300 licenciés" en règle** : 56% en 2023-2024 (contre 53% en 2022-2023)
- **Davantage de clubs "+ de 300 licenciés" en règle** : 63 % en 2023-2024 (contre 52% en 2022-2023)

## Après le contrôle par les Comités :

- Qui procède aux ajustements (correction de données saisies) ?
- Qui transmet l'état de situation 2023-2024 aux clubs (avis de félicitation ou de pénalisation) ?
- Qui facture les clubs pénalisés ?
- Comment sont restituées les parts FFBB, Ligue et Comité
- Qui et comment gère-t-on les contestations ?
- Qui et comment gère-t-on les impayés ? (encore un peu plus de 15% d'impayés 9 mois après la facturation initiale)

PROVISOIRE

## **3.2.Commission Fédérale Emploi**

# POINT SERVICE CIVIQUE



## NÉGOCIATION ENVELOPPE DE MISSIONS CAMPAGNE 2025

nous menons une réflexion conjointe avec l'Agence du Service Civique afin de définir nos besoins en missions de Service Civique pour la campagne 2025 (saison 2025/2026)



## FORMATIONS VOLONTAIRES (FCC & PSC1)

élaboration du dossier et des contenus pédagogiques afin que nos Ligues Régionales puissent porter les formations volontaires (contenu basket et diriger vers les dispositifs de formations...)



## ORGANISATION DES RÉUNIONS RÉGIONALES

nous avons mené en lien avec les Ligues Régionales (hors NOR et NAQ) des réunions à destination des structures bénéficiant du dispositif : **10 réunions plus de 150 structures présentes.**



## POINT CHIFFRÉ SERVICE CIVIQUE

304 contrats en ligne sur la plateforme ELISA sur 350 missions disponibles, nous travaillons avec les Ligues Régionales consommer le restant de l'enveloppe avant la date du 31/12

# Point Service Emploi

Bon déroulement du **1er webinaire** de la série sur l'emploi : 303 inscrits  
Poursuite avec le second de la série le **18 décembre**

Bons premiers retours sur l'utilisation de la Boîte à outils emploi avec aucun bugs ou problèmes

Travaux en cours avec les ligues pour lancer les process de suivis de cohorte sur la saison 2024-2025



# Merci



**FFBB**  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

